

Diplôme d'Etat D'Accompagnant Educatif et Social

➤ Petit Retour en arrière :

En 2012, le gouvernement a lancé **la réforme des diplômes de niveau 5** (1^{er} palier de qualification des formations de secteur social) qui devait à l'origine rapprocher les diplômes d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et d'Aide-Médico-Psychologique (DEAMP) avant d'intégrer la fonction d'accompagnant des élèves en situation de handicap.

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et social

Nouveau diplôme d'Etat de niveau 5 d'accompagnant éducatif et social **créé en janvier 2016** (Décret N° 2016-74 du 29 janvier 2016).

L'AES réalise une **intervention sociale au quotidien** visant à compenser les conséquences d'un handicap de toute origine ou nature.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation, la stimulation ou la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de personnes vieillissantes et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions contribuent à **l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.**

L'AES se positionne comme un **professionnel** dans le champ de l'action sociale.

Il **coopère avec l'ensemble des autres professionnels** concernés et veille tout particulièrement au respect des droits et libertés de la personne et de ses choix de vie.

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et social

L'AES est titulaire d'un diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. Il s'agit d'un diplôme générique acquis une fois pour toutes, mais il est délivré avec un certificat de spécialité correspondant à l'un des trois champs d'intervention spécifiques.

- * **AES Spécialité accompagnement de la vie à domicile**

- * **AES Spécialité accompagnement à la vie en structure collective.**

- * **AES Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire**

Programme de la formation

4 domaines de compétence (DC) d'une durée totale de 525 heures, partagées entre un socle commun de 378 heures et trois spécialités de 147 heures

DC 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale (126h de socle commun + 14h de spécialité) : le développement de la personne tout au long de la vie dans ses différentes dimensions, les bases des politiques publiques et les lois régissant le secteur social et médico-social, le rôle des services de l'état, les associations et les opérateurs de secteur, éthique et déontologie

DC 2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité (98 h de socle commun + 63h de spécialité): l'observation et l'écoute, les notions de dépendance, d'indépendance et d'autonomie, l'ergonomie, l'aide à la mobilité et aux transferts, les techniques et les outils de communication verbale et non verbale, SST...

DC 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (63h de socle commun + 28h de spécialité). Travailler dans une équipe pluri-professionnelle, transmettre des informations à cette équipe, participer à l'élaboration du projet personnalisé en coopération avec la personne , son environnement et l'encadrement, participer aux réunions...

DC 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (70h de socle commun + 42h de spécialité) : contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux, faciliter l'accès de la personne à la vie citoyenne, gérer des relations et des conflits, utiliser des outils adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives

Certifications

Evaluation des compétences acquises en continu :

DC 1:

3 contrôles continus organisés par le centre de formation .

1 épreuve écrite de fin de formation organisée par la DDRJSCS

1 évaluation de stage

DC 2:

Note de l'écrit d'un dossier de pratique professionnelle

1 soutenance orale de 30 minutes à partir du dossier de pratique professionnelle.

1 évaluation de stage

Validation du DC: Moyenne de toutes les notes supérieures ou égales à 10

DC 3:

1 soutenance orale de 30 minutes

1 évaluation de stage

Seule la meilleure note sera retenue en cas de plusieurs présentations.

Validation du DC: Moyenne de toutes les épreuves supérieures ou égales à 10

DC 4: (Capacité d'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne)

1 exposé d'un projet

1 évaluation de stage

Validation du DC: Moyenne de toutes les notes supérieures ou égales à 10.

Formation - Synthèse

La formation théorique et pratique se décompose en 4 domaines de formation.

La formation théorique est de 525 heures (504 heures de théorie, 7 heures de certification et 14 heures de détermination)

La formation pratique est de 840 heures minimum (24 semaines). Elle est répartie sur 2 ou 3 stages dont un au moins de 245 heures (7 semaines) courant les 4 DF en lien avec la spécialité choisie.

Les candidats en parcours formation continue (situation d'emploi) effectue une période de formation pratique de 140 heures sur un site qualifiant hors employeur sur l'ensemble des compétences à valider.

Pré Requis

Aucun niveau de qualification n'est demandé pour l'entrée en formation d'AES. Cependant, ce métier demande un réel intérêt pour l'accompagnement des personnes en situation de dépendance et de vulnérabilité (capacité d'écoute, engagement relationnel, curiosité et intérêt pour le secteur social, capacité à communiquer...)

En plus, les candidats doivent satisfaire aux épreuves d'admission qui sont composées:

- **D'une épreuve écrite d'admissibilité: questionnaire d'actualité d' 1h30 comportant 10 questions.**
- **D'une épreuve orale d'admission comprenant un entretien (30 mn) avec un jury constitué d'un formateur et d'un professionnel à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat avant l'épreuve.**
- **Cette épreuve porte sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale.**

Conditions d'Accès

La formation est accessible:

- Aux demandeurs d'emploi sous condition d'un financement de la formation
 - Aux salariés en poste ou en fonction d'AES pendant et pour toute la durée de la formation avec prise en charge des frais de formation de l'employeur ou d'un organisme.
 - Aux personnes bénéficiant d'un contrat de professionnalisation, contrat avenir, contrat d'apprentissage
 - Aux personnes bénéficiant d'un congé individuel de formation.
-
- Date de la formation initiale: **De novembre 2017 à décembre 2018**
 - Date de la formation cours d'emploi: **De janvier 2018 à juin 2019.**

Conditions d'Accès

Sont dispensés de l'épreuve écrite (questions de l'actualité sociale) les titulaires des diplômes suivants:

- **Diplôme d'Etat d'assistant Familial**
- **Diplôme professionnel d'Aide-Soignant**
- **Diplôme professionnel d'Auxiliaire de puériculture**
- **Brevet d'Etudes Professionnelles carrières sanitaires et sociales**
- **Brevet d'Etudes Professionnelles accompagnement, soins et services à la personne**
- **Brevet d'aptitude Professionnelle d'assistant animateur technicien**
- **Brevet d'Etudes Professionnelles agricole option service aux personnes**
- **Certificat employé familial polyvalent suivi du certificat de qualification professionnelle assistant de vie**
- **Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif**
- **Certificat d'aptitude professionnelle Petite Enfance**
- **Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural**
- **Certificat d'aptitude professionnelle agricole services aux personnes et vente en espace rural**
- **Titre Professionnel d'assistant de vie**
- **Titre Professionnel d'Assistant de vie aux famille**
- **Titulaire d'un diplôme au moins égal ou supérieur au niveau 4**
- **Lauréat du service civique (Joindre attestation)**

Conditions d'Accès

Les candidats titulaires de certains titres ou diplômes (ci-dessous énumérés) bénéficient automatiquement de dispenses de formation mais doivent se présenter aux épreuves de certification (selon les textes actuels) :

- **DEAVS, DEAMP, MCAD dispensés des DC1, DC2, DC3, DC4**
- **DEAS dispensés du DC2**
- **Assistant de vie acquis après 2016 dispensés du DC2 et DC3**
- **BEPCCS, BEP Accès aux soins et services à la personne dispensés du DC2**
- **BAPATT dispensés su DC4**
- **BEP Service aux personnes dispensés du DC2 et DC3**
- **CAPA Service aux personnes et vente en espace rural dispensés du DC2**

Public accueilli

Pré-requis à intégrer (amplitude horaire de l'exercice professionnel, savoir-être, ponctualité...)

Densité de la formation (investissement fort...)

Public hétérogène en termes d'âge, de diplôme, de genre...

Parfois des difficultés d'ordre social...